



R E S O L U T I O N

---

REGIONAL COMMITTEE FOR  
THE WESTERN PACIFIC

COMITE REGIONAL DU  
PACIFIQUE OCCIDENTAL

WPR/RC48.R3  
25 septembre 1997

RAPPORT ANNUEL SUR LES MALADIES SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES,  
L'INFECTION A VIH ET LE SIDA

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport annuel sur les maladies sexuellement transmissibles (MST),  
l'infection à VIH et le SIDA ;<sup>1</sup>

Notant l'augmentation probable du nombre de cas d'infection à VIH et de SIDA dans les  
prochaines années dans la Région et les conséquences que cette augmentation peut avoir sur les  
systèmes de santé ;

Notant également l'incidence élevée des maladies sexuellement transmissibles dans la plupart  
des Etats Membres de la Région et les preuves scientifiques que la prévention et la prise en charge des  
MST peuvent réduire l'incidence du VIH, en particulier chez les travailleurs du sexe et leurs clients ;

.../

---

<sup>1</sup> Document WPR/RC48/5.

Notant avec préoccupation l'augmentation de l'incidence des MST et du VIH chez les jeunes ;

1. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres :

- 1) à renforcer leur engagement en faveur des programmes de prévention et de prise en charge des maladies sexuellement transmissibles ;
- 2) à mobiliser des ressources supplémentaires pour ces programmes ;
- 3) à renforcer la surveillance épidémiologique des maladies sexuellement transmissibles, de l'infection à VIH et du SIDA ;
- 4) à continuer à renforcer les programmes de prévention et de prise en charge des MST et du VIH et des campagnes de promotion de la santé, en particulier chez les travailleurs du sexe, leurs clients, les utilisateurs de drogues injectables, et les jeunes ;

2) PRIE le Directeur régional :

- 1) de renforcer encore la collaboration technique avec les Etats Membres en matière de prévention et de prise en charge des MST et du VIH/SIDA et de renforcer les compétences techniques au sein de l'OMS ;
- 2) de continuer à améliorer le système de surveillance régional des maladies sexuellement transmissibles, du VIH et du SIDA ;
- 3) d'intensifier la participation de l'OMS aux activités du groupe thématique de l'ONUSIDA au niveau des pays et à la coordination et à la mise en oeuvre des actions de l'ONUSIDA aux niveaux régional et national ;

.../

- 4) de continuer à identifier et mobiliser des ressources en faveur de la lutte contre les MST et le VIH/SIDA, en particulier chez les jeunes ;
- 5) de continuer à soumettre un rapport annuel au Comité régional sur la situation des MST et du VIH/SIDA dans la Région et sur les progrès de l'action de l'ONUSIDA.

Cinquième séance, 25 septembre 1997  
WPR/RC48/SR/5